



Mastère Professionnel Coconstruit : ***Intervention Musicothérapeutique***

Coordinateurs du Mastère Professionnel Coconstruit

Coordinateur 1 :

- **Nom et Prénom : PR JAAFAR NAKHLI**
- E-mail : nakhlijaaf@yahoo.fr

Coordinateur 2 :

- **Nom et Prénom : Dr. Wassim JOMAA**
- E-mail : jomaawassim@gmail.com

Objectifs du Mastère Professionnel

✓ **Objectifs généraux**

- Comprendre les enjeux de la musique et du vécu musical dans une prise en charge thérapeutique, un accompagnement ou un soutien psychologique à partir d'un savoir théorique, pratique et clinique en psychologie et neuropsychologie, psychiatrie, psychopathologie, neurophysiologie de la musique.
- Intégrer la musicothérapie dans une démarche de soin, d'accompagnement ou de soutien psychologique.

✓ **Objectifs spécifiques**

- Acquérir des compétences en musicothérapie active et réceptive,
- Acquérir des compétences musicales (musique et improvisation musicale),
- Acquérir des compétences en neurophysiologie de la musique.

- Acquérir des compétences de base en psychologie et psychopathologie.
 - Ouvrir aux étudiants un développement professionnel et un accès à la recherche dans le domaine de la musicothérapie et de l'art thérapie.
-

Public cible

1. Tout étudiant ayant validé son 2ème cycle d'études médicales.
 2. Tout étudiant titulaire d'une licence/Maîtrise en Musique et Musicologie, en Sciences Humaines et/ou Sociales, (de Psychologie, de Psychomotricité, d'Ergothérapie, d'Orthophonie ou d'un domaine analogue précisé par le comité de pilotage), a le droit de présenter sa demande de candidature à ce master.
 - Une formation, et une pratique musicale actuelle sont exigées et évalués par la commission d'admission.
 - La sélection des candidats se fait sur dossier selon les critères fixés par la commission du mastère (curriculum vitae, lettre de motivation, diplômes, un relevé de notes de leurs trois dernières années de formation).
-

Capacité d'accueil

20 étudiants par promotion (Une promotion tous les 2 ans)

Descriptif de l'enseignement

- **Régime d'Etude** : Mastère de Recherche obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
- **Durée d'études** : 2 ans d'études clôturés par un mémoire de fin d'études
- **Volume horaire** : 14 semaines d'enseignement en mode présentiel/ à distance théoriques sous forme des séances de cours et des Travaux personnels continues par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux
- **Modules enseignés** :

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants :

Unité d'enseignement fondamentale 1 : PSYCHOLOGIE, PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES 1, 2 et 3

Unité d'enseignement fondamentale 2 : MUSIQUE, SANTE & SOCIETE 1, 2 et 3

Unité d'enseignement fondamentale 3 : MUSICOTHERAPIE THEORIE & CLINIQUE 1, 2 et 3

Unité d'enseignement fondamentale 4 : STAGE EN MILIEU INSTITUTIONNEL 1, 2 et 3

En outre, le candidat doit valider deux modules transversaux au choix parmi trois modules possibles savoir le module, Droit de l'Homme, Anglais médical et musicologique, le module méthodologie de recherche et le module certificat informatique et internet C2I.

- **Assiduité :**

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de chaque module. Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tous candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

- **Journées d'études**

Les rencontres se feront selon un organigramme préétabli et les séances se dérouleront à la faculté de médecine de Sousse (salle d'ED) et/ou à l'Institut Supérieur de Musique de Sousse.

- **Modalités d'évaluations :**

- **Session principale**

Chaque module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 60% de la moyenne totale et une évaluation sous forme d'un travail personnel continu noté sur 20 qui représente 40% de la moyenne totale du module.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu la moyenne totale=10 lors de la session principale doivent repasser l'examen lors de la session de rattrapage

- **Session de rattrapage**

Le module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 100% de la moyenne totale.

Tout candidat ayant validé tous les modules fondamentaux et transversaux sera autorisé à soutenir son de mémoire en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre sur son lieu de travail et en fonction de ses affinités avec tel ou tel module.

- **Soutenance de mémoire de fin d'études.**

Les sujets de mémoire des candidats sont inspirés des travaux de groupe que réalisent les candidats tout au long de leur apprentissage. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie avec le candidat sur le sujet de mémoire avec les membres de jurys.

